



Financement de travaux dans une copropriété.

Par Elise92

Bonjour,

Des travaux de démoussage des nez de balcons doivent être réalisés dans la résidence de 2 étages où je suis propriétaire d'un studio au rez de chaussée.

N'ayant pas de balcon, dois-je participer au financement de ces travaux?

Je vous remercie de me renseigner.

Cordialement,

Elise

Par isernon

bonjour,

les balcons sont, en principe, des parties communes, vous devez donc participer à leurs entretiens selon les tantièmes prévus par votre R.C.

Salutations

Par Elise92

Je vous remercie.

Bonne soirée.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut relire le règlement de copropriété pour savoir si ces balcons sont des parties communes ou privatives.

Sauf exception, ce sont des parties communes et chaque lot doit contribuer selon ses tantièmes.

Par Elise92

Je vous remercie.

Bonne soirée,

Elise